

18 FEVRIER 2010

Position CPU sur les propositions « des ateliers de l'apprentissage et de l'alternance » organisés par Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'Emploi

Dans le cadre des ateliers de l'apprentissage et de l'alternance lancés par Laurent Wauquiez à l'occasion de la remise du rapport d'Henri Proglio sur la promotion et le développement de l'alternance, l'un des ateliers avait plus particulièrement pour objectif de développer l'alternance dans le supérieur. La CPU invitée à participer à cet atelier a suivi les travaux et fait part de ses commentaires au fur et à mesure de l'élaboration des propositions.

La progression des effectifs dans les formations en alternance en France depuis l'année 1995 est due en grande partie à l'augmentation des formations réalisées aux niveaux III à I de l'enseignement supérieur.

Les universités se sont engagées de façon volontaire dans les formations en alternance, tant par la voie de l'apprentissage que par la voie des contrats de professionnalisation. Les raisons qui ont motivé ces engagements sont que l'alternance :

- développe une responsabilisation de l'entreprise et de l'étudiant,
- permet une professionnalisation « par immersion » et des innovations pédagogiques,
- favorise l'insertion professionnelle des étudiants qui suivent les formations en alternance (taux d'accès à l'emploi supérieur, rapidité d'accès à l'emploi accrue, rémunération plus élevée),
- présente un intérêt pour « l'étudiant » qui acquiert le statut de salarié et bénéficie du financement de ses études,
- favorise l'accès à l'enseignement supérieur d'étudiants qui, sans statut salarié, n'auraient pas accès,
- renforce les liens universités-milieus socio-économiques.

L'engagement des universités a pu se concrétiser notamment parce que les surcoûts induits par ces nouveaux modes de formation (organisation pédagogique spécifique, suivi personnalisé, encadrement juridique, etc...) sont financés.

Les ateliers ont rendu leurs propositions le 17 février. Parmi ces propositions certaines ne sont pas conformes à la conception que la CPU a du développement de l'alternance dans les universités et si elles étaient mises en œuvre, elles seraient inacceptables par les universités.

Ainsi est-il proposé

- d'ouvrir une nouvelle voie de l'alternance dans l'enseignement supérieur en complément des cadres de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation. Ce système de « stages alternants » constituerait une troisième voie de l'alternance, une prise en charge très partielle des frais supportés par l'établissement de formation étant seulement envisagée.
- pour les établissements d'enseignement supérieur, d'instituer à partir du niveau L3 une contribution annuelle de l'apprenti au coût de formation engagé par l'établissement (de l'ordre de 20 à 25 %).

Si ces propositions étaient retenues, elles pourraient avoir comme conséquences de faire disparaître l'alternance sous contrat de travail (apprentissage ou contrat de professionnalisation) dans les universités car cette troisième voie proposée serait à moindre coût pour les gestionnaires des fonds de l'alternance et de l'apprentissage. Ceci reporterait une grande part de la charge financière sur les universités et sur les étudiants entraînant une dégradation des financements des universités et de la situation des étudiants.

Position de la CPU.

Les universités sont prêtes à continuer à relever le défi de l'alternance, elles l'ont prouvé. Elles ont formé en 2008 plus de 30 000 étudiants salariés par la voie de l'alternance.

La CPU est attachée au maintien du statut salarié de l'étudiant en alternance et est opposée à la création d'une troisième voie.

Elle réaffirme que les surcoûts engendrés par la formation en alternance doivent être intégralement financés et en aucun cas mis à la charge, même partielle, des étudiants.

Afin de pouvoir continuer à développer une véritable alternance dans le supérieur, la CPU demande que soit réalisée une mise à plat du financement de l'alternance.

Elle préconise le plafonnement des sommes allouées, par alternant, par les fonds de l'alternance, par niveau et par secteur.

La CPU demande que les universités soient associées en tant que telles aux négociations des contrats régionaux de développement de la formation professionnelle et à toute instance ou commission intervenant dans le domaine de l'alternance et de la formation professionnelle.

Texte adopté à l'unanimité par l'assemblée plénière de la CPU